

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2020**

L'An Deux Mil Vingt, le 20 février,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie JUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2020

Présents : MM. JUIN Sophie, GASNIER Hélène, MICHOT Sarah, MANDIN Alain, MORIN Bertrand, DUBIN Céline, ROBIN Florence, JORIGNÉ Philippe, BIRE Ludovic, ROBIN Pascal

Absent : GENOT Linda, PIOLI Denis

Absents excusés : DUVEAU-GUIBERTEAU Nelly (pouvoir à ROBIN Pascal) GAUTHIER Laurent, BONNANFANT Jean-Paul,

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance.

**1 Compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sophie JUIN.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2018.

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont justifiées et régulièrement enregistrées

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2 Délibération du Conseil Municipal sur le Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr JORIGNÉ Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Sophie JUIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Madame Sophie JUIN, Maire de la commune, s'est retirée pour le vote

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL	Résultats reportés		140 804,66		132 424,61	0,00	273 229,27
	Opérations de l'exercice	352 980,00	511 500,22	94 024,16	125 956,27	447 004,16	637 456,49
	<b>TOTAUX</b>	<b>352 980,00</b>	<b>652 304,88</b>	<b>94 024,16</b>	<b>258 380,88</b>	<b>447 004,16</b>	<b>910 685,76</b>
	Résultats de clôture		299 324,88		164 356,72	0,00	463 681,60
	Restes à réaliser			90 000,00	0,00	90 000,00	0,00
	<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>299 324,88</b>	<b>90 000,00</b>	<b>164 356,72</b>	<b>90 000,00</b>	<b>463 681,60</b>
	<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>352 980,00</b>	<b>652 304,88</b>	<b>184 024,16</b>	<b>125 956,27</b>	<b>537 004,16</b>	<b>778 261,15</b>

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications

du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### 3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 132 424.61 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 140 804.66 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : - 31 932.11€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 158 520.22€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 90 000,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 200 000,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 99 324.88 €

**5 VOTE DU TAUX DES TAXES**

Madame informe l'assemblée que cette année compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation engagée, le taux de la taxe d'habitation 2020 est gelé à la hauteur du taux de 2019, pour rappel le taux était de 14.28 %

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, le maintien des taux des deux taxes communales pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : de 15.47 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : de 46.91 %

Questions diverses :

La réalisation d'un bardage bois sera effectuée par les agents communaux afin de délimiter l'aire de jeu chemin de la Verlionnière

Exercice en terrain libre du 3<sup>ème</sup> bataillon de l'ENSOA du 24 février 2020 au jeudi 27 février 2020

Démonstration de déchiqueteuses bois d'haies par la CUMA des Deux-Sèvres à Saint-Pardoux-Soutiers

CPIE le 27 mars à 20h00 : animation nocturne sur les amphibiens

Information de l'ADM79 pour un recours provisoire au certificat DGFIP

Demande de subvention 2020 : Chambre des métiers et de l'Artisanat, la Banque Alimentaire et un Hôpital pour les Enfants. Sera vue ultérieurement

Guide de l'Aide Sociale à l'Hébergement

Demande de réfection de chemins communaux par des administrés

La séance est clôturée à 21 h 40